



## usufruit d'une maison après héritage

Par **dahlia44**, le **30/09/2008** à **20:23**

bonjour,

j'aimerais connaître les droits et les devoirs de l'usufruitière d'une maison qu'elle n'occupe pas.

j'explique la situation ...

au départ, un grand-père et une grand-mère, propriétaires d'une petite maison ont 2 fils, mariés et ayant des enfants.

ordre des décès :

- 1 - un premier fils
- 2 - le grand-père
- 3 - le second fils
- 4 - la grand-mère

l'héritage de cette maison revient donc aux petits-enfants et la femme du fils décédé en second en est usufruitière.

les petits enfants souhaitent vendre mais l'usufruitière, qui vit 300 km plus loin, s'y oppose.

je précise que ce sont les petits enfants qui se chargent de payer les impôts et l'assurance mais que seule l'usufruitière possède les clés de la maison.

si quelqu'un pouvait m'éclairer ... !

merci.

Par **Jurigaby**, le **30/09/2008** à **21:43**

Bonjour.

L'usufruitière a parfaitement le droit de refuser de vendre le bien qu'elle possède.

Ceci dit, vous n'êtes pas obligé de payer les impôts ainsi que l'assurance.

Cordialement.